



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

huile d'olive

Question écrite n° 80294

## Texte de la question

Le renouveau de l'oléiculture française vient de se traduire par la plantation ou la réhabilitation de 3 500 hectares d'oliviers. Les moulins à huile coopératifs, communaux ou privés, qui constituent le maillon essentiel dans la sauvegarde d'une tradition ancestrale, doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment la problématique du ressort des compétences du ministère de l'écologie et du développement durable. Afin de conforter le rayonnement de l'huile d'olive française sur le plan national et international, Mme Josette Pons demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de définir les priorités de l'État en la matière afin de protéger l'excellence des huiles d'olives produites artisanalement dans notre pays.

## Texte de la réponse

Le secteur oléicole, par sa contribution essentielle à l'économie et au renforcement des exploitations agricoles de certaines régions, par la qualité de sa production, pour son rôle dans le maintien des paysages traditionnels et dans la prévention des incendies, justifie pleinement les programmes de soutien mis en oeuvre tant au niveau national que communautaire. La production française d'huile d'olive est de 5 000 tonnes, alors que la production européenne est proche de deux millions de tonnes. La consommation française d'huile d'olive n'a cessé d'augmenter pour atteindre près de 90 000 tonnes ces dernières années. Avec un potentiel de production qui reste modeste et des coûts de productions relativement élevés, la France a fait le choix de valoriser la qualité et la typicité des produits par le biais des appellations d'origine. Ainsi, dix appellations d'origine contrôlée (AOC) portant sur les produits « olives » et « huiles d'olive » sont aujourd'hui reconnues. Leur demande de reconnaissance en appellation d'origine protégée (AOP) a été déjà acceptée pour certaines au niveau communautaire, d'autres sont en cours. D'un point de vue économique, avec le soutien des pouvoirs publics, la production de l'huile d'olive a connu un développement notable. Un plan de rénovation oléicole, mobilisant depuis 1999, près de 6 millions d'euros est mis en oeuvre par l'Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles (ONIOL). Il a permis notamment la plantation de 3 500 hectares de nouvelles oliveraies, lesquelles commencent à avoir des effets sur le niveau de la production française. Ce plan de rénovation comprend également un volet modernisation des moulins qui a permis la mise aux normes et la modernisation de la quasi-totalité des moulins français, un volet recherche-expérimentation et, depuis 2003, le soutien aux démarches de traçabilité de l'huile d'olive. Compte tenu du potentiel de production lié à l'augmentation de surfaces et à la valeur nutritionnelle de l'huile d'olive reconnue, notamment dans le milieu médical, l'accent est mis actuellement sur la promotion et la commercialisation. Une étude de marché sur l'huile d'olive française, financée par l'ONIOL, a été effectuée. Ses conclusions ont pu pleinement servir les intérêts du secteur et ont donné lieu au lancement du logo huile d'olive de France. Au niveau communautaire, le secteur oléicole s'inscrit dans le cadre global de la réforme de la politique agricole commune et l'aide à la production d'huile d'olive sera introduite dans le régime de paiement unique à l'exploitation. Dans ce contexte, la France a obtenu que soit pris en compte, dans le calcul des plafonds nationaux, le potentiel de production des nouvelles plantations par un montant supplémentaire affecté au secteur oléicole. Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle organisation commune de marché de l'huile d'olive, la France a choisi de consacrer 10 % de l'enveloppe relative

à l'huile d'olive, au financement d'actions conduites par les organisations d'opérateurs agréées dans les domaines du suivi du marché, de l'environnement, de la qualité, de la traçabilité et de la diffusion de l'information. Ces programmes constituent une suite logique aux actions de restructuration et de modernisation engagées, dans ce secteur, depuis une dizaine d'années.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Josette Pons](#)

**Circonscription :** Var (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80294

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 2005, page 11157

**Réponse publiée le :** 7 février 2006, page 1242